

## ÉTATS-UNIS

### Les détenus de Guantánamo Bay ne devraient pas être privés de la protection de la loi

Index AI : AMR 51/186/02

#### DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International a écrit aujourd'hui (vendredi 13 décembre 2002) au gouvernement des États-Unis pour lui redire sa profonde préoccupation quant au maintien en détention sans inculpation ni procès de plus de 600 ressortissants de pays étrangers à la base navale de Guantánamo Bay, à Cuba.

« Certains de ces détenus se trouvent dans un vide juridique depuis presque un an », a souligné l'organisation.

« Leurs conditions de détention – ils sont enfermés jusqu'à vingt-quatre heures par jour sans pouvoir entrer en contact ni avec des avocats, ni avec leur famille – ajoutées au fait qu'ils ne savent absolument pas si, ou quand, ils vont être jugés ou libérés, continuent de soulever des problèmes impérieux sur le plan juridique et en matière de bien-être », a-t-elle ajouté.

Amnesty International demande le rapatriement volontaire de tous ceux qui ont été arrêtés en tant que combattants pendant le conflit armé international en Afghanistan, comme l'exigent les Conventions de Genève, à moins qu'ils ne soient inculpés d'infractions pénales ou qu'ils risquent de graves atteintes aux droits humains en cas de retour dans leur pays.

« Bien que le gouvernement américain n'ait accordé le statut de prisonnier de guerre à aucun de ces détenus, il a déclaré que ceux-ci seraient traités d'une manière raisonnablement conforme aux Conventions de Genève », a rappelé Amnesty International.

« Maintenant que le conflit armé est terminé, il convient de s'attaquer à la question du rapatriement ou du jugement équitable de ces personnes. Il faut mettre fin à ce flou juridique », a ajouté l'organisation internationale de défense des droits humains.

Dans sa lettre, Amnesty International lance un nouvel appel pour que personne ne soit jugé par les commissions militaires dont la création a été annoncée dans un décret militaire signé par le président Bush en novembre 2001. Selon les informations

reçues, certaines personnes pourraient bientôt être convoquées devant ces commissions, organes exécutifs qui violeraient les normes internationales relatives à l'équité des procès et auraient le pouvoir de prononcer des sentences de mort sans aucune possibilité d'appel pour les condamnés.

L'organisation évoque le problème des personnes détenues ailleurs qu'aux États-Unis et dans des lieux tenus secrets, ainsi que les cas de Yaser Esam Hamdi et Jose Padilla, tous deux de nationalité américaine, qui sont détenus aux États-Unis en tant que « combattants à la solde de l'ennemi ».

Amnesty International demande aussi une nouvelle fois à visiter le centre de détention de Guantánamo. Elle n'a reçu aucune réponse à ses précédentes demandes, formulées en janvier et en avril.

« Cette fois-ci, nous espérons que nous obtiendrons une réponse et qu'elle sera positive », a précisé l'organisation, rappelant la déclaration du secrétaire d'État Colin Powell, qui avait affirmé en mars 2002 que « le gouvernement Bush travaillait en coopération avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les groupes non gouvernementaux et les particuliers pour contribuer à améliorer le respect des normes internationales relatives aux droits humains ».

« À l'époque, le secrétaire d'État Colin Powell insistait sur l'engagement des États-Unis en matière de promotion des droits humains dans les autres pays », a poursuivi Amnesty International. « Ils doivent maintenant faire preuve de la même exigence à l'égard d'eux-mêmes, y compris en ce qui concerne tous leurs détenus ».

L'organisation de défense des droits humains rappelle également que le Council on Foreign relations (Conseil des relations extérieures) avait recommandé, en juillet, que le gouvernement des États-Unis accorde « une attention particulière aux relations avec les organisations non gouvernementales [et] les organisations internationales ». Or, les États-Unis ont ignoré les appels répétés de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, qui a demandé à plusieurs reprises qu'un tribunal détermine le statut des détenus de Guantánamo. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site web <http://www.amnesty.org>**